



L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : un rendez-vous annuel

Moment d'échange entre vous et votre supérieur direct, où l'on fait le bilan de l'année et où on annonce les objectifs à venir.

- Résultats professionnels obtenus au regard des objectifs fixés et des conditions d'organisation et de fonctionnement de votre service ;
- Objectifs fixés pour l'année à venir et perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, éventuellement, des évolutions prévisibles de l'organisation et du fonctionnement de votre service ;
- Manière de servir ;
- Acquis de votre expérience professionnelle ;
- Capacités d'encadrement, s'il y a lieu ;
- Besoins de formation, compte-tenu notamment, de vos missions, des compétences que vous devez acquérir et de votre projet professionnel ;
- Perspectives d'évolution professionnelle (projets de préparation aux concours d'accès à la fonction publique, notamment).

Le déroulé :

- L'entretien professionnel est conduit par votre supérieur hiérarchique direct ;
- Vous êtes informé de la date de l'entretien au moins 8 jours à l'avance ;
La convocation est accompagnée de votre fiche de poste et d'un exemplaire de la fiche d'entretien servant de base au compte-rendu ;
- Le supérieur hiérarchique établit un compte-rendu de l'entretien.
Dans les 15 jours suivant l'entretien, ce compte-rendu vous est notifié. Vous pouvez y apporter des observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets sur lesquels il a porté. Vous le signez pour attester que vous en avez pris connaissance et le renvoyez à votre supérieur hiérarchique.
Signer ne signifie pas que vous êtes d'accord avec le compte-rendu et permet d'entreprendre une demande de révision, dans un délai contraint : 15 jours. Attention à le respecter !
Le compte-rendu est ensuite visé par l'autorité territoriale, qui le complète éventuellement. Le compte-rendu vous est communiqué et conservé dans votre dossier individuel.

À COMPTER DE LA NOTIFICATION, VOUS AVEZ DEUX MOIS POUR FAIRE UN RECOURS. SI VOUS PENSEZ A CETTE EVENTUALITE, APPELEZ VOTRE SECTION LOCALE DU SNT

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments pris en compte pour préparer les tableaux d'avancement de grade et les listes d'aptitude à la promotion interne. Pour les contractuels : ils sont pris en compte pour la réévaluation de la rémunération, tous les 3 ans.

Si votre collectivité employeur est affiliée à un centre de gestion, une copie du compte-rendu est transmise au centre de gestion dans les délais compatibles avec l'organisation des CAP.

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL ? VOUS SOUHAITEZ CONTESTER UN POINT DE VOTRE ENTRETIEN ?
ATTENTION AUX DÉLAIS ! ILS SONT COURTS. RÉAGISSEZ. CONTACTEZ-NOUS.

INDISPENSABLE : POUR PRÉPARER VOTRE ENTRETIEN, ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST :

<https://bit.ly/SNTpodcastEP>



Du côté des sections.

La situation des professionnels du secteur social dans le Var est alarmante, tout comme dans de nombreux départements.

Malgré une augmentation continue des budgets alloués aux services sociaux par les collectivités, les agents des PMI (Protection Maternelle et Infantile) se sentent de plus en plus démunis face à la paupérisation croissante des classes les plus défavorisées.

UNE TRÈS FORTE MOBILISATION À LA PMI DU VAR

70% DE GRÉVISTES A 11H

BRAVO À VOUS !!!

L'UNION FAIT LA FORCE :
POUR UNE PMI UNIE !

Aujourd'hui, c'est environ 70% du personnel de la PMI s'est réuni à 11 heures pour une heure de débrayage, conformément à un préavis de grève, en réaction à la grave détérioration de leurs conditions de travail. Le manque criant de personnel met en grande difficulté l'ensemble du service, plaçant en péril non seulement les agents de la PMI mais aussi les usagers. Ces professionnels, dont la vocation et la passion pour leur métier ne sont plus à prouver, ne peuvent comprendre l'ignorance et le mépris manifestés par la collectivité à leur égard.

En pensant avant tout à ces agents, le SNT CFE-CGC a proposé cette forme de mobilisation afin que la collectivité prenne conscience de ce profond mal-être et de la colère qui en résulte. Il est temps d'agir, et les chiffres sont sans appel. JAMAIS une mobilisation locale n'a été aussi suivie et d'une telle ampleur !

BRAVO À VOUS TOUS ! VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE SOLIDARITÉ DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE PAR LA COLLECTIVITÉ ET SERVIR D'EXEMPLE À TOUS !



CENTRE DE PMI LA SEYNE



CENTRE DE PMI BRIGNOLES



CENTRE DE PMI DRAGUIGNAN



CENTRE DE PMI DE L'ESTEREL

SANS OUBLIER LES 5 AUTRES CENTRES DE PMI !

UPS AIRE DRACÉNOISE : 100% - UPS PROVENCE VERTE HV CDV : 96%

UPS LITTORAL SUD / STE BAUME : 94% - UPS LA SEYNE : 71%

UPS VAR ESTEREL : 63% - UPS MAYOL : 38% - UPS VGI : 21%



Je suis
Médecin



Je suis
Sage-Femme



Je suis
Puéricultrice



Je suis
Infirmière



Je suis
Secrétaire

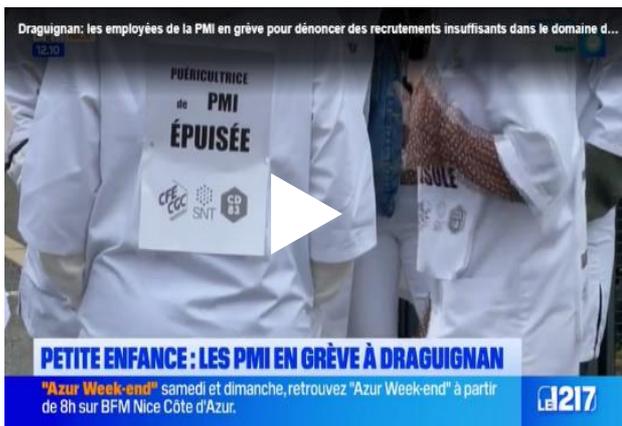


Je suis
agent d'accueil

J'EXERCE À LA PMI DU VAR !

« On ne réclame pas d'argent dans le Var, on réclame des bras ! ». Les agents des PMI du Var, en première ligne pour aider les familles en difficulté, tirent la sonnette d'alarme. Ils constatent une augmentation des demandes d'aide et une complexification des situations à traiter, sans pour autant disposer des moyens humains et matériels nécessaires pour y répondre efficacement.

La paupérisation est un phénomène qui s'accroît. Ces agents sont confrontés à des familles de plus en plus précarisées, avec des enfants en bas âge nécessitant une attention particulière. Les conditions de vie de ces familles se dégradent, rendant leur accompagnement encore plus complexe. Les professionnels du secteur social se retrouvent souvent dans l'incapacité de fournir une aide adéquate, faute de ressources humaines suffisantes. Face à cette situation, la **section SNT du VAR** s'est mobilisée avec les professionnels de la PMI qui demandent une augmentation des effectifs et des moyens matériels pour pouvoir répondre aux besoins croissants de la population. Les agents soulignent également la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents acteurs du secteur social.



Draguignan: les employés de la PMI en grève pour dénoncer des recrutements insuffisants dans le domaine d...

PETITE ENFANCE : LES PMI EN GRÈVE À DRAGUIGNAN

"Azur Week-end" samedi et dimanche, retrouvez "Azur Week-end" à partir de 8h sur BFM Nice Côte d'Azur.

B217



DEPARTEMENT DU VAR - 390 AVENUE DES LICES - 83 000 TOULON - Email : syndicatntcfecgc@var.fr

SNT CFE-CGC DÉPARTEMENT DU VAR



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous



SNT_INFOS
09/10/2024

- L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

06 33 98 47 52

courrier.snt@gmail.com www.snt-cgc.fr

Se désabonner de cette publication en cliquant : ICI

#013